



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2021

Dossier complet le :

23/07/2021

N° d'enregistrement :

F-053-21-C-0099

1. Intitulé du projet

RN 165 - Restructuration et mise en sécurité de l'échangeur de Troyalac'h sur la commune de Saint-Évarzec (Finistère)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric LECHELON, Directeur de la DIR Ouest

RCS / SIRET

1 3 0 | 0 0 0 | 1 7 0 | 4 0 0 5 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Travaux de sécurisation de l'échangeur de Troyalac'h (RN165/D365/D765) consistant à créer une nouvelle bretelle de sortie depuis Brest et à créer une 2ème voie en sortie du giratoire de Troyalac'h pour relier la bretelle vers Lorient. Surface imperméabilisée créée : 3 245 m ² / Surface de chaussée démolie : 155 m ² Bilan d'imperméabilisation supplémentaire : 3 090 m ² Linéaire total de voirie concernée : 600 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'échangeur de Troyalac'h, implanté sur la commune de Saint Evarzec, assure les échanges avec l'axe RD 765 Quimper-Rosporden et la RD 365 rejoignant le contournement sud de Quimper. Plus localement, il dessert les zones d'activités présentes à proximité de l'échangeur.

Cet échangeur est marqué par des dysfonctionnements importants (Cf. Annexes au formulaire - Figure 3) :

- Remontée de file observée le matin sur la BAU de la 2x2 voies (RN 165) avec cédez-le-passage, sans insertion
- Flux Brest vers Quimper : passage par le giratoire Est pénalisant la fluidité (trafic en 1/2 tour),
- Remontées de file importantes sur la RD 365 en heure de pointe du soir (sortie giratoire Ouest vers RD 765 saturée).

Il est donc prévu de créer sur la RN 165 une nouvelle bretelle de sortie dans le sens Brest-Lorient et le débit du giratoire de Troyalac'h sera augmenté par la création d'une 2ème voie de sortie pour relier la bretelle vers Lorient. Le projet prévoit également des aménagements en faveur des modes doux avec la création d'un cheminement sécurisé pour les piétons (lors des traversées de bretelles) et d'un nouvel aménagement dédié aux cyclistes.

4.2 Objectifs du projet

Cet échangeur est identifié depuis des années comme un point noir de la circulation sur la RN 165. Quasiment chaque jour, aux heures de pointe, des files d'attente se créent sur la voie express pour rejoindre les bretelles d'accès. L'échangeur de Troyalac'h, où transitent près de 15 000 véhicules par jour, constitue en effet un maillon essentiel des échanges avec la RN 165 aux abords de l'agglomération quimpéroise.

Les objectifs des aménagements sont :

- Supprimer la file d'attente le matin sur la RN 165,
- Supprimer la file d'attente du soir sur la RD 365,
- Sécuriser les circulations douces (cheminement piéton le long de la RD 365 et itinéraire cyclable alternatif jalonné sur le réseau secondaire en dehors des emprises de l'échangeur).

Les travaux vont ainsi permettre de sécuriser les lieux, de fluidifier le trafic, de résorber la congestion chronique et d'améliorer les conditions de circulation pour tous les modes de déplacements, dans un secteur localement accidentogène.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La création d'une 2ème voie en sortie du giratoire Ouest et la création d'une nouvelle bretelle de sortie sur la RN 165 (dans le sens Brest > Quimper) vont nécessiter :

- des travaux de dévoiement des réseaux,
- des travaux de terrassement (décapage terre végétale, déblai, remblai, couche de forme),
- des travaux d'assainissement (adaptation du réseau existant),
- des travaux pour la mise en place des nouvelles chaussées, l'aménagement des chemins sécurisés pour les piétons et l'aménagement de la nouvelle piste cyclable,
- des travaux pour la reconstruction d'un bassin privé sur une surface de 1 300 m²,
- des travaux d'adaptation des dispositifs de retenue en rive des bretelles modifiées,
- des travaux de signalisation sur le nouvel aménagement,
- des travaux de paysagement (engazonnement des talus des aménagements créés).

Pendant la période des travaux, la circulation au niveau de l'échangeur sera maintenue. L'élargissement de la bretelle de sortie du giratoire de Troyalac'h, sera réalisé en dehors des heures de pointe pour limiter la gêne à l'utilisateur.

La période des travaux est estimée à 5 mois (sous circulation).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service du nouvel aménagement est prévu pour 2022.

Le projet, une fois réalisé, ne modifiera pas les habitudes de déplacement, il va au contraire sécuriser les échanges et les conditions d'accès et de sortie au niveau des bretelles (suppression des remontées de file sur la RN 165, sécurisation de la circulation au niveau du giratoire Est, suppression d'un tourne-à-droite particulièrement dangereux). Les déplacements des piétons seront sécurisés par un cheminement sur trottoir entre les deux giratoires le long de la RD 365 et les cyclistes disposeront d'un itinéraire alternatif sur le réseau secondaire.

Le projet par sa nature ne va pas engendrer une augmentation du trafic. En revanche, les estimations de trafic montrent que sa mise en oeuvre va permettre :

- une circulation fluidifiée en HPM à sa mise en service en 2022,
- une réduction des dysfonctionnements en HPS au niveau de l'insertion de la bretelle sur la RD365,

Il va également améliorer la desserte des zones d'activités et de l'aire de co-voiturage implantées à proximité de l'échangeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite la reconstruction d'un bassin privé sur une surface de 1 300 m².

Au vu de la surface du bassin, le projet sera soumis au Code de l'Environnement, article R214-1, Titre III, rubriques :
- 3.2.3.0 plans d'eau >0.1 ha mais inférieure à 3 ha : (D) projet soumis à déclaration.

Le dossier d'incidences "loi sur l'eau" sera transmis à la DDTM 29 afin d'indiquer à l'administration les mesures prises.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bilan des nouvelles surfaces imperméabilisées par la restructuration de l'échangeur	3 090 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint-Évarzec
Échangeur de Troyalac'h
RN 165/RD 365/ RD 765

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 47°97'84"03 Lat. -4°01'51"13

Point d'arrivée :

Long. 47°97'80"44 Lat. -4°01'10"39

Communes traversées :

Saint-Évarzec

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont distantes de plus de 5 km : - ZNIEFF de type 1 "Baie de Kerogan et Estuaire de l'Odet amont" - ZNIEFF de type 2 : "Vallée de l'Odet" Cf. Annexes au formulaire - Figure 11
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3ème échéance 2018 - 2023 du Finistère a été approuvé le 25 juin 2019. La RN 165 est concernée entre Brest et la limite avec le département du Morbihan. Le projet, réalisé dans les emprises actuelles et au niveau des délaissés de l'échangeur, ne se rapproche pas du bâti existant. Aucun bâtiment sensible (habitation, enseignement, santé) n'est par ailleurs présent sur le secteur du projet et n'est situé dans la zone de dépassement Lden 68 dB(A). Cf. Annexes - Figure 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection du Site Patrimonial Remarquable de Quimper et de l'église d'Ergué-Gabéric (classée à l'inventaire des Monuments Historiques) ne recouvrent pas le secteur du projet. Le site de l'opération est distant de plus de 2 km de ce monument. Cf Annexes au formulaire- Figure 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas localisée dans une zone humide. Un inventaire sera réalisé au niveau de la nouvelle bretelle de sortie sur la RN 165 et du bassin privé à reconstruire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Évarzec n'est soumise à aucun PPRN, ni PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun site ou sol (potentiellement) pollué. Cf Annexes au formulaire - Figure 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 10 km des sites Natura 2000 "Dunes et côtes de Trévignon" (ZPS FR5312010 au titre de la Directive Oiseaux, pSIC FR5300049 au titre de la Directive Habitats). Cf. Annexes au formulaire - Figure 12
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de drainage porteront uniquement sur le drainage des venues d'eau au moment des travaux. Le projet s'inscrit essentiellement au niveau du terrain naturel et ne concerne que la partie superficielle du sol. En phase d'exploitation, le drainage de la plateforme sera réalisé par tranchées drainantes longitudinales. Un ouvrage hydraulique traverse la RD 365 à l'est immédiat du giratoire de Troyalac'h. Cet ouvrage n'est pas impacté par l'aménagement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires (terre végétale, non ré-employable dans le cadre du chantier) seront intégrés en modelés engazonnés sur le site, de manière définitive, dans les emprises libérées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais sont prévus en totalité en fourniture extérieure. Besoins en matériaux de carrière estimés à environ 3 400 m ³ .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au niveau d'un échangeur (avec plus de 15 000 véh/j), dans un secteur artificialisé, très marqué par les activités humaines (routes, zones d'activités) laissant peu de place à la biodiversité. La zone a été colonisée par des espèces communes et ubiquistes. Les habitats (prairies bord de route, plantations) ne présentent pas d'enjeu de conservation. Les arbres présents sont trop jeunes pour offrir des cavités à des espèces patrimoniales. Aucun cours d'eau sur le site (rus temporaires distants de plus de 270 m). Entre l'agglomération de Quimper et les zones d'activité, le passage de la RN 165 et des autres voies, aucune continuité écologique n'est possible sur le secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur les dépendances et délaissés de l'échangeur ou à proximité immédiate (6 parcelles sont concernées par des acquisitions à l'amiable, procédure en cours). Seuls des arbres (dont bouleaux, pins) et arbustes, issus de plantations, seront impactés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune des entreprises implantées sur le secteur du projet ne présente un risque technologique majeur (aucune ICPE classée SEVESO) Cf Annexes - Figure 15
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de restructuration et de mise en sécurité d'un échangeur, le projet en lui-même n'induit pas de trafics supplémentaires. Les déplacements seront rétablis et les principes de circulation conservés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La période des travaux sera source de nuisances sonores qui n'affecteront pas d'habitations compte tenu de leur éloignement. L'habitation la plus proche, distante de 60 m (route de Rosporden) est séparée du giratoire Est par un écran arboré. Les bâtiments les plus proches sont des locaux d'entreprises.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations se produiront ponctuellement au moment des travaux. Aucune construction ne sera impactée au vu de la distance avec les 1ers secteurs habités (60 m).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic global ne sera pas augmenté du fait du projet. Il va au contraire améliorer les conditions de circulation en fluidifiant le trafic, en évitant les remontées de files, en apaisant la circulation et va donc permettre une diminution de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement des nouvelles plate-formes routières seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant, celui-ci présente une capacité suffisante (fossés avec reprise éventuelle du profil si cela s'avérait nécessaire). Le projet se trouve en tête de bassins versants et n'intercepte pas d'écoulement naturel. Les plus proches émissaires naturels (ruisseaux temporaires) sont distants de plus de 200 m. Les milieux récepteurs des eaux pluviales sont l'Odet et le Jet, un de ses principaux affluents.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises nécessaires au projet sont pour l'essentiel localisées sur des dépendances routières. Plusieurs parcelles sont concernées par une acquisition à l'amiable pour une surface totale d'environ 4 200 m ² . Aucune zone agricole, naturelle ou d'urbanisation future n'est impactée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de restructuration de l'échangeur de Troyalac'h de la RN 165 s'effectue sur des infrastructures routières et leurs abords immédiats qui sont déjà artificialisés et ont dégradé le milieu naturel pré-existant. Il ne conduira pas à des impacts négatifs supplémentaires.

Cependant, une vigilance particulière sera apportée :

- à la circulation et aux déplacements quotidiens : les travaux s'effectueront en journée, entre 9h00 et 16h00, pour éviter les heures de pointe et les désagréments pour les usagers, exceptionnellement de nuit lorsque des sections devront être fermées ;
- aux arbres conservés : un dispositif de protection sera mis en place ; l'abattage et le débroussaillage seront effectués en dehors de la période de nidification de l'avifaune, soit entre septembre et février,
- à la présence d'espèces exotiques envahissantes (laurier palme, érable négundo) à proximité du projet pour en éviter au maximum la propagation en phase travaux.

On rappelle que le projet va contribuer :

- à améliorer la qualité de l'air à proximité des voies grâce à une circulation plus fluide et plus apaisée,
- à renforcer la sécurité routière et à diminuer le taux d'accidents.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du bilan des surfaces nouvelles imperméabilisées, de la nature du projet et du contexte urbanisé et artificialisé dans lequel il s'inscrit, il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire, moyennant les points de vigilance évoqués au point 6.4 ci-dessus.

De même, les éléments figurant dans l'annexe au formulaire, et notamment la synthèse du diagnostic environnemental, montrent que la zone du projet ne présente aucun enjeu par rapport au milieu naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Partie 6.1 "Milieu naturel" : extraits de la "Note d'évaluation des intérêts écologiques" réalisée par la société SEGED (avril 2021) avec les résultats des prospections de terrain.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rennes

le,

Signature



Frédéric LECHELON
frederic.lechelon
Directeur DIR Ouest
2021.07.21 15:59:54 +02'00'

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE A LA
RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

Annexes au formulaire cas par cas

Réaménagement de l'échangeur de Troyalac'h – Saint-Évarzec
Juillet 2021



Sommaire

1. Le projet.....	4
1.1. Localisation du projet.....	4
1.2. Présentation des dysfonctionnements actuels.....	7
1.3. Plans du projet.....	8
1.4. Photographies sur le site du projet.....	13
2. Le bruit.....	16
3. Le patrimoine.....	17
4. Les zones humides.....	18
5. Les sites et sols (potentiellement) pollués.....	19
6. Le patrimoine naturel.....	20
6.1. Zonages d'inventaire et de protection.....	20
6.2. Prospections de terrain.....	21
7. Le risque technologique.....	31

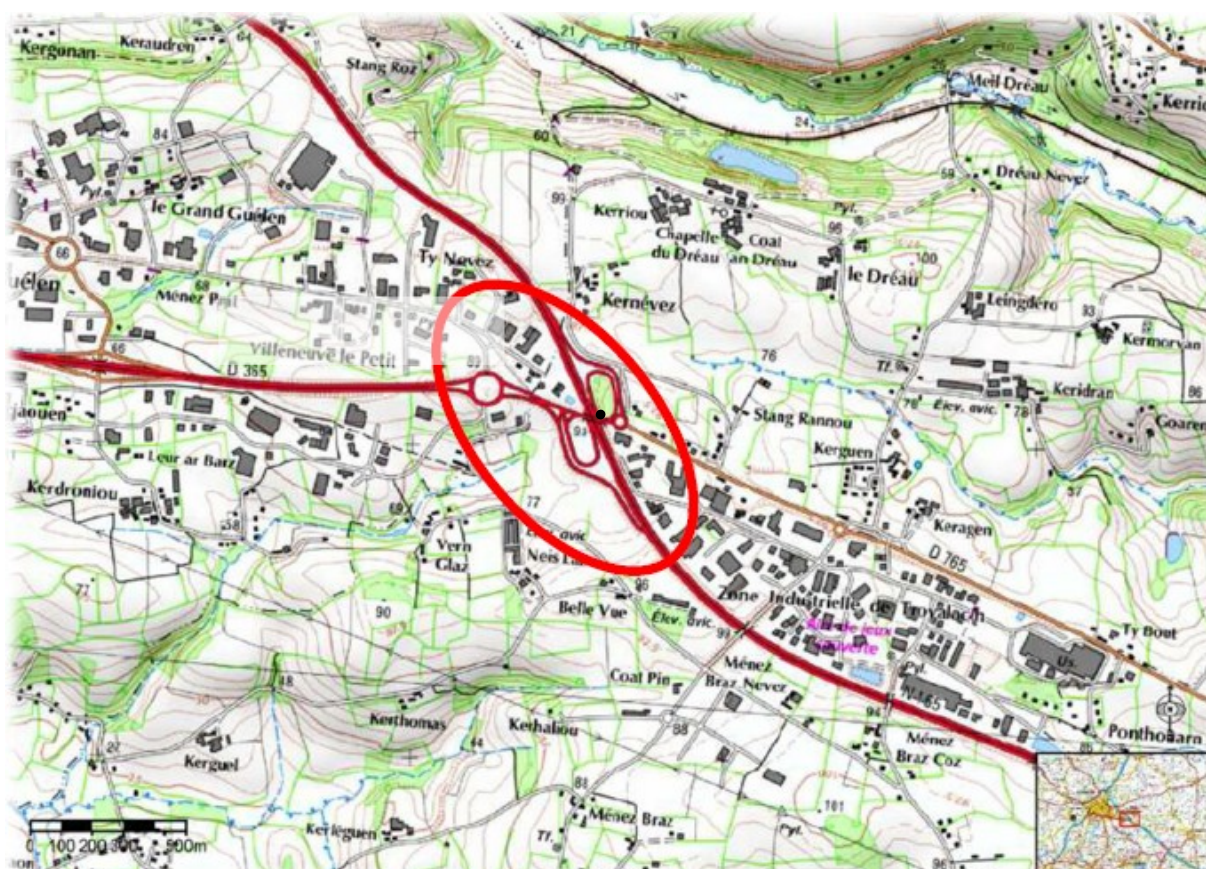
Table des figures

<i>Figure 1 : Plan de situation du projet – Échelle 1/25 000.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Identification des ouvrages et des bretelles- Echelle 1/6 000.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : Etat existant de l'échangeur.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Vue en plan du projet (sans échelle).....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 5 : Localisation et profils en travers types.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 6 : Report des itinéraires cyclistes sur le réseau secondaire.....</i>	<i>11</i>
<i>Photo 1 : Extrémité de la bretelle de sortie B 4 (Brest > Quimper / Rosporden).....</i>	<i>12</i>
<i>Photo 2 : Franchissement de la RN 165 par la RD 365 avant son arrivée sur le giratoire Est de l'échangeur (vers Rosporden).....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 3 : Rond-point de Troyalac'h (giratoire Ouest de l'échangeur) dans le sens Quimper – Rosporden.....</i>	<i>13</i>
<i>Photo 4 : En sortie de ce giratoire, il n'existe actuellement qu'une seule voie (sens Quimper > Lorient ou Rosporden).....</i>	<i>14</i>
<i>Photo 5 : Une seconde voie est prévue en sortie de ce giratoire pour relier la bretelle d'entrée sur la RN 165 (vers Lorient, cf. flèche) permettant ainsi d'augmenter le débit du giratoire.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 7 : Carte stratégique du bruit - Dépassement Lden 68 dB(A) – Echelle 1/10 000.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8 : carte du patrimoine – Echelle 1/25 000.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 9 : Localisation des zones humides (Echelle : 1/5 000).....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 10 : Sites et sols (potentiellement) pollués dans les environs du projet (échelle 1/5 000)</i>	<i>18</i>
<i>Figure 11 : Localisation des ZNIEFF dans les environs du projet (Echelle : 68 220).....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 12 : Localisation des sites Natura 2000 dans les environs du projet (Echelle : 1/136 440)</i>	<i>20</i>
<i>Figure 13 : Occupation du sol dans la zone du projet.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 14 : Synthèse des intérêts écologiques.....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 15 : Installations classées pour la protection de l'environnement sur le secteur -Echelle 1/10 000.....</i>	<i>30</i>

1. Le projet

1.1. Localisation du projet

Figure 1 : Plan de situation du projet – Échelle 1/25 000



Source : Géoportail, 2021

L'échangeur du Troyalac'h est implanté sur la commune de Saint-Évarzec au sud-est de l'agglomération de Quimper. Il assure les échanges avec l'axe RD765 Quimper Rosporden et la RD365 rejoignant le contournement sud de Quimper. Plus localement, il dessert les zones d'activités présentes à proximité de l'échangeur.

Figure 2 : Identification des ouvrages et des bretelles- Echelle 1/6 000



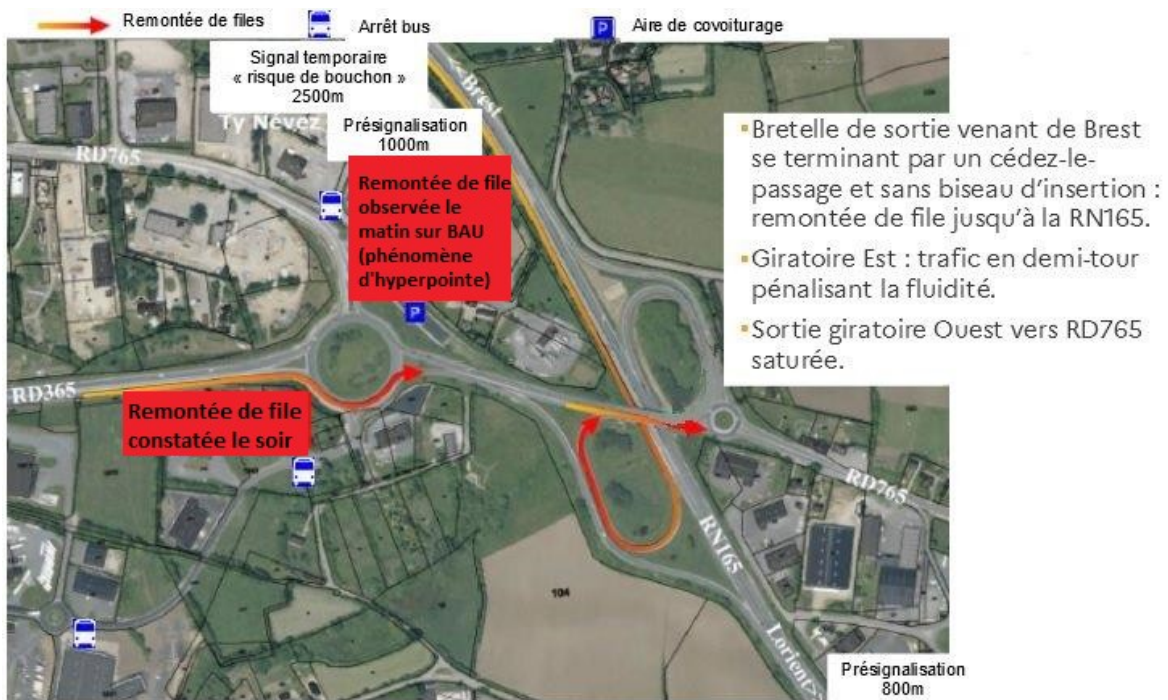
Source : SCE (Notice AVP, mars 2019)

Les ouvrages sont dénommés de la manière suivante :

- ▣ Carrefour giratoire de Troyalac'h : Situé à l'ouest de la RN165,
- ▣ Carrefour giratoire Est : situé à l'est de la RN165,
- ▣ RD 765 : cet axe part du giratoire, en direction de Rosporden,
- ▣ RD 365 : cet axe relie le giratoire de Troyalac'h au giratoire Est en franchissant la RN165,
- ▣ Bretelle 1 : la bretelle de sortie est la bretelle RN165 → Giratoire Est,
- ▣ Bretelle 2 : cette bretelle prolonge la bretelle 1 en shuntant le giratoire, elle se raccorde en adjonction sur la RD365,
- ▣ Bretelle 3 : bretelle d'entrée Giratoire Est → RN165 Brest,
- ▣ Bretelle 4 : bretelle de sortie RN165 → giratoire de Troyalac'h,
- ▣ Bretelle 5 : bretelle d'entrée Giratoire de Troyalac'h → RN165 Lorient.

1.2. Présentation des dysfonctionnements actuels

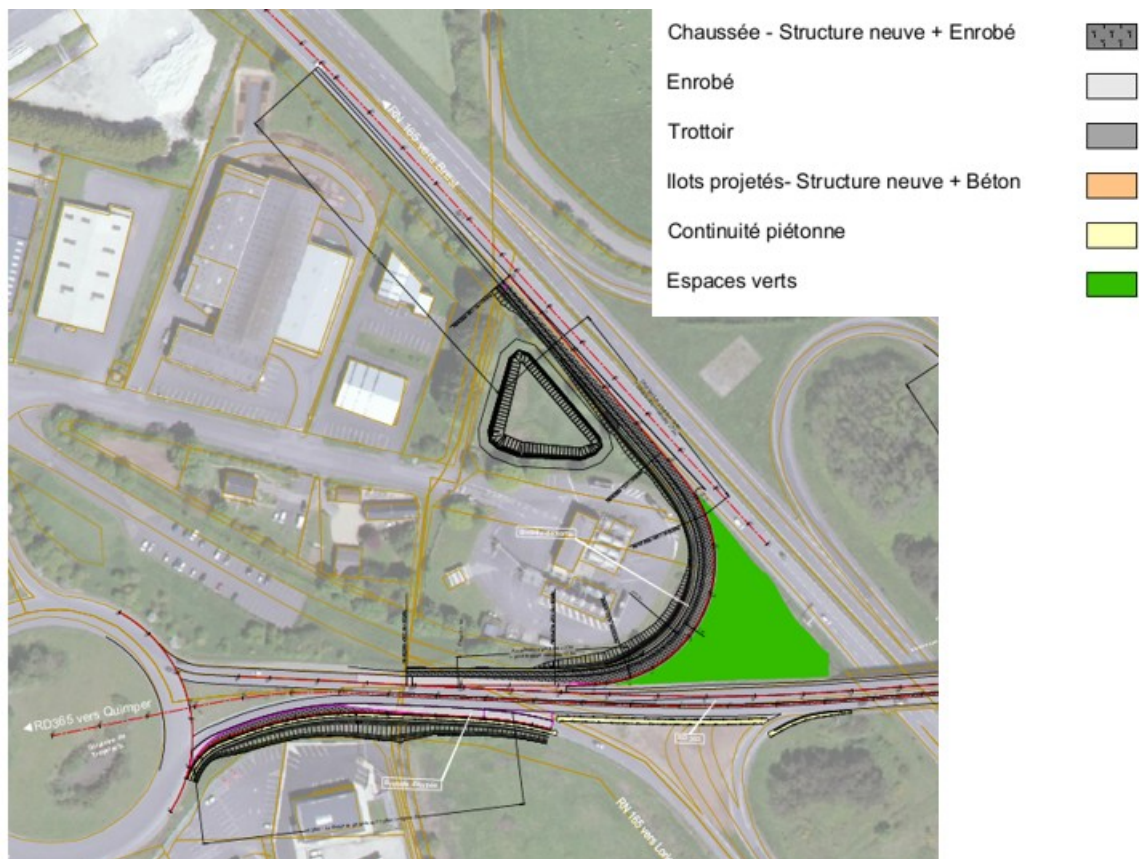
Figure 3 : Etat existant de l'échangeur



Source : DIRO (Comité de pilotage, avril 2021)

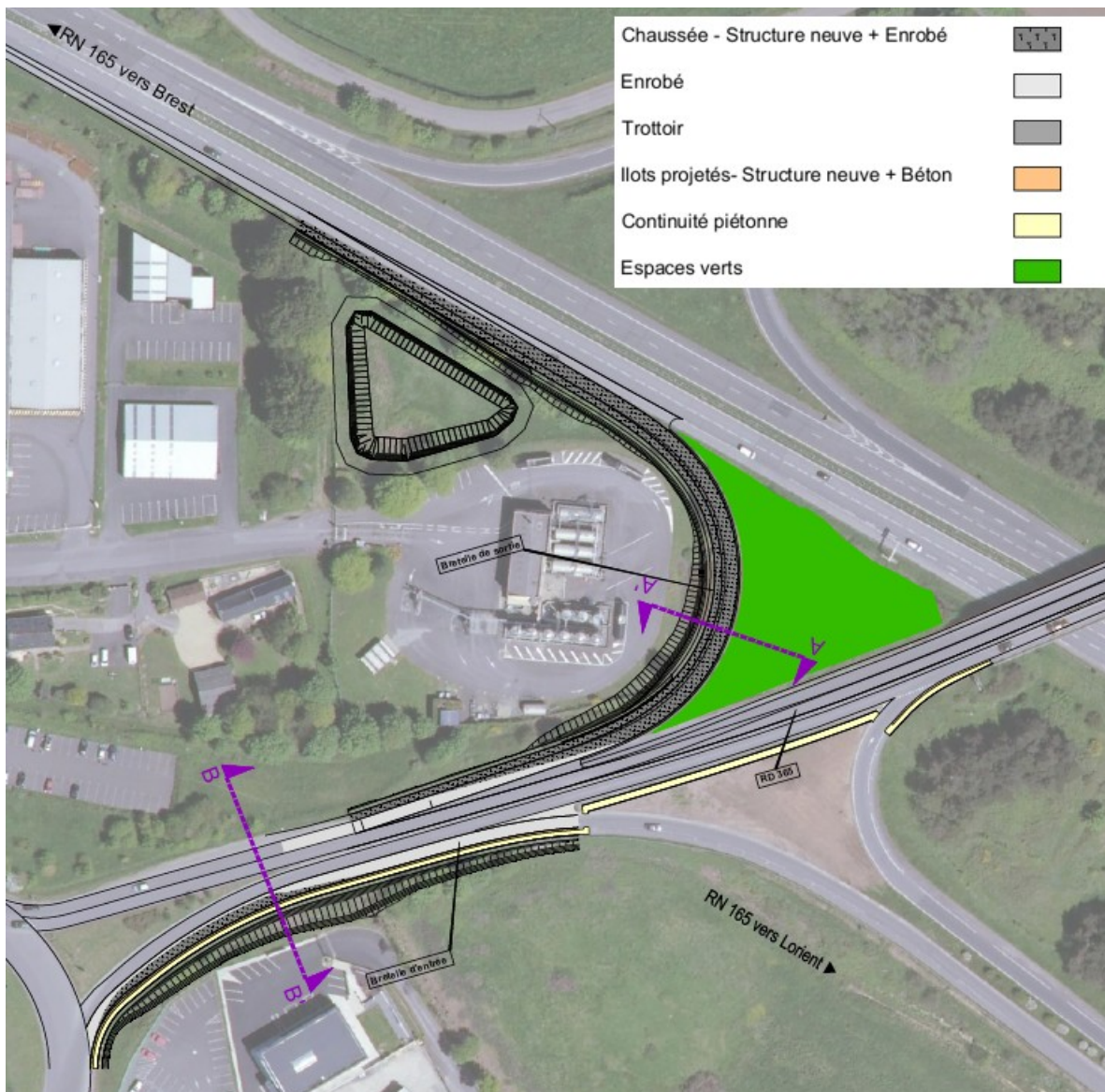
1.3. Plans du projet

Figure 4 : Vue en plan du projet (sans échelle)

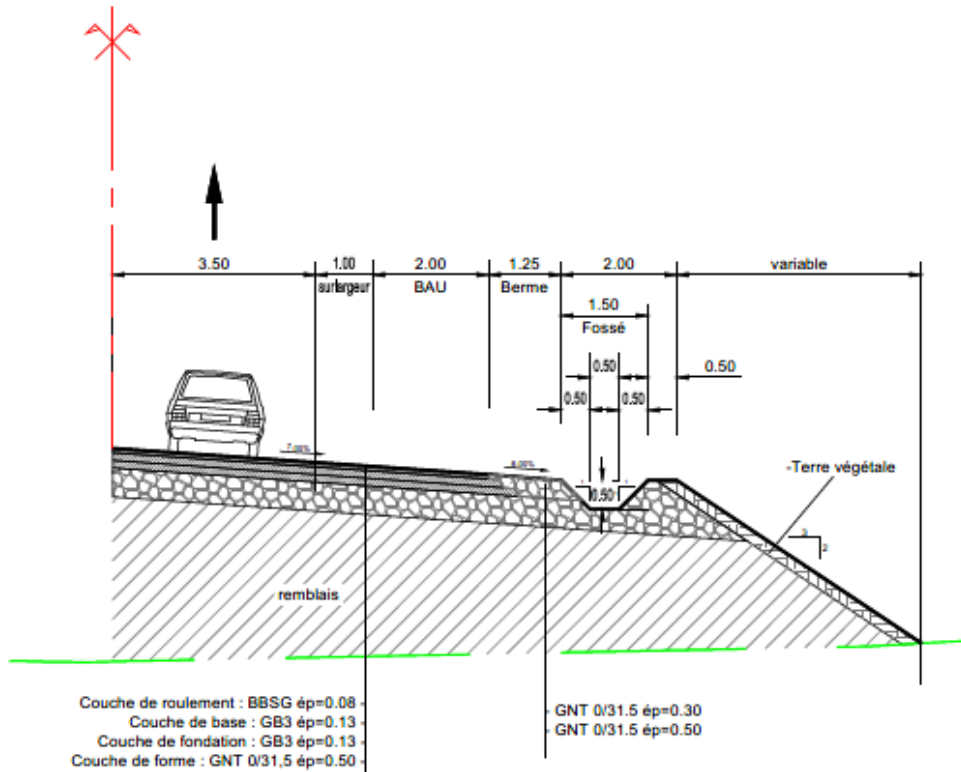


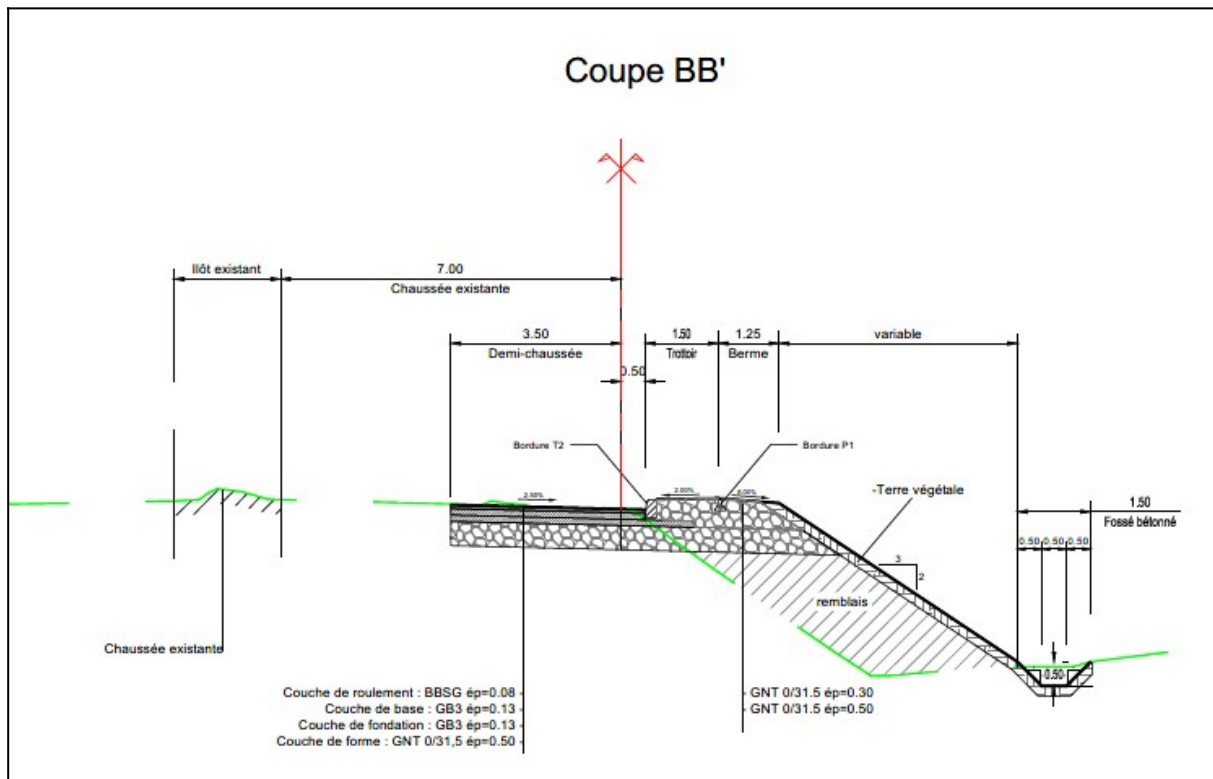
Source : SCE, Dossier PRO, juillet 2021

Figure 5 : Localisation et profils en travers types



COUPE AA' (Bretelle de sortie)





Source : SCE, Dossier PRO, juillet 2021

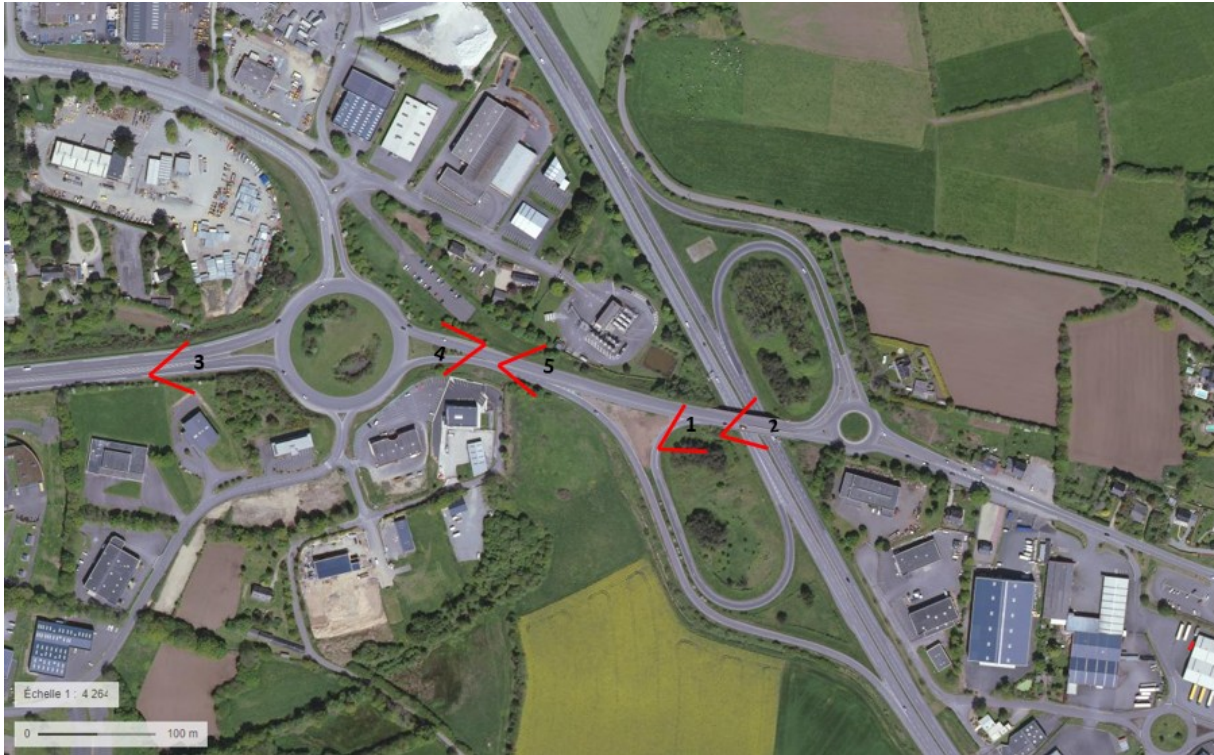
Figure 6 : Report des itinéraires cyclistes sur le réseau secondaire



Source : DIR Ouest (comité de pilotage, avril 2021)

Cet itinéraire alternatif pour les cyclistes sera aménagé en dehors des emprises de l'échangeur.

1.4. Photographies sur le site du projet



Source : Géoportail, 2021

Photo 1 : Extrémité de la bretelle de sortie B 4 (Brest > Quimper / Rosporden)



Photo 2 : Franchissement de la RN 165 par la RD 365 avant son arrivée sur le giratoire Est de l'échangeur (vers Rosporden)



Photo 3 : Rond-point de Troyalac'h (giratoire Ouest de l'échangeur) dans le sens Quimper – Rosporden



Source : Street View, mai 2019

DIR OUEST – ÉCHANGEUR DE TROYALAC'H - SAINT-ÉVARZEC
ANNEXES AU FORMULAIRE – DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Photo 4 : En sortie de ce giratoire, il n'existe actuellement qu'une seule voie (sens Quimper > Lorient ou Rosporden)



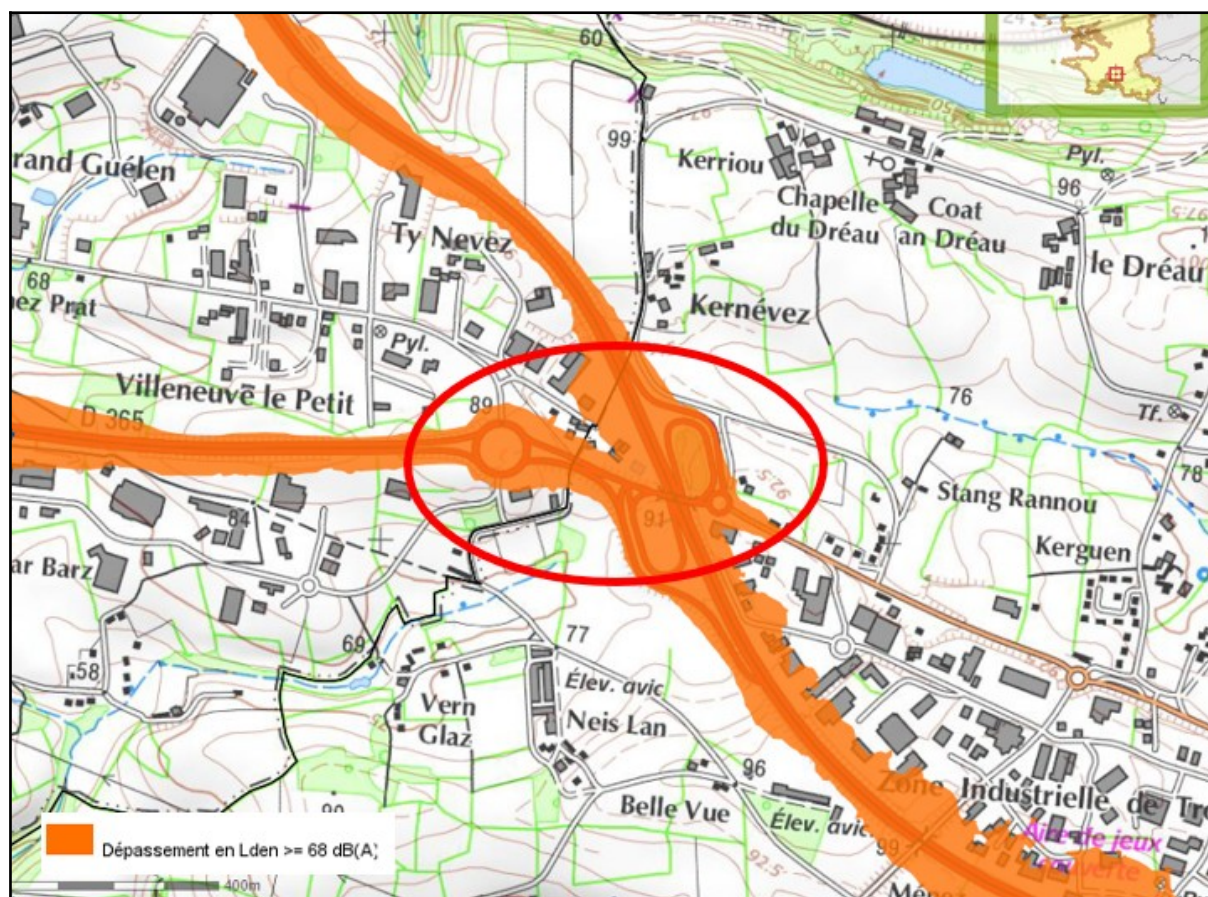
Photo 5 : Une seconde voie est prévue en sortie de ce giratoire pour relier la bretelle d'entrée sur la RN 165 (vers Lorient, cf. flèche) permettant ainsi d'augmenter le débit du giratoire



Source : Street View, février 2021

2. Le bruit

Figure 7 : Carte stratégique du bruit - Dépassement Lden 68 dB(A) – Echelle 1/10 000

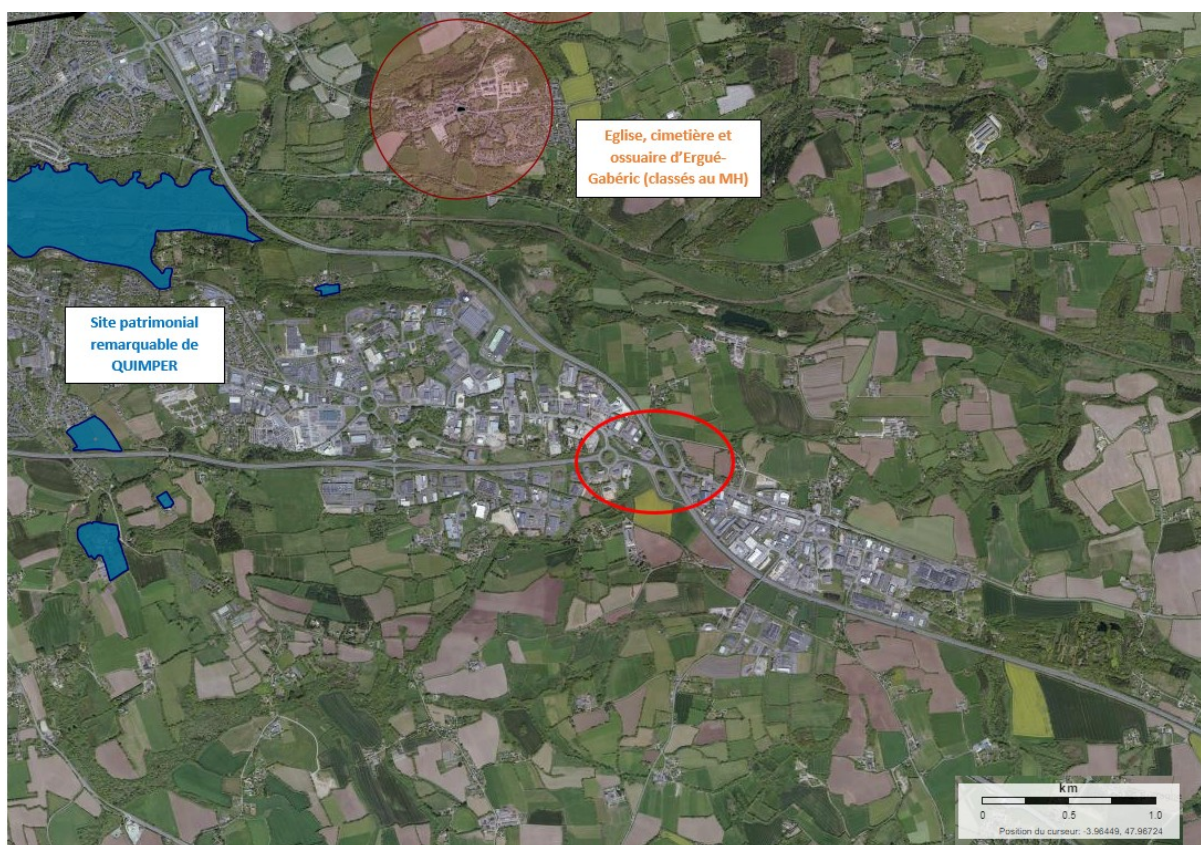


Source : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national – 3^{ème} échéance – Finistère (approuvé le 25/06/2019)

Lden : indicateur de bruit jour, soir, nuit (level day evening night) sur 24h

3. Le patrimoine

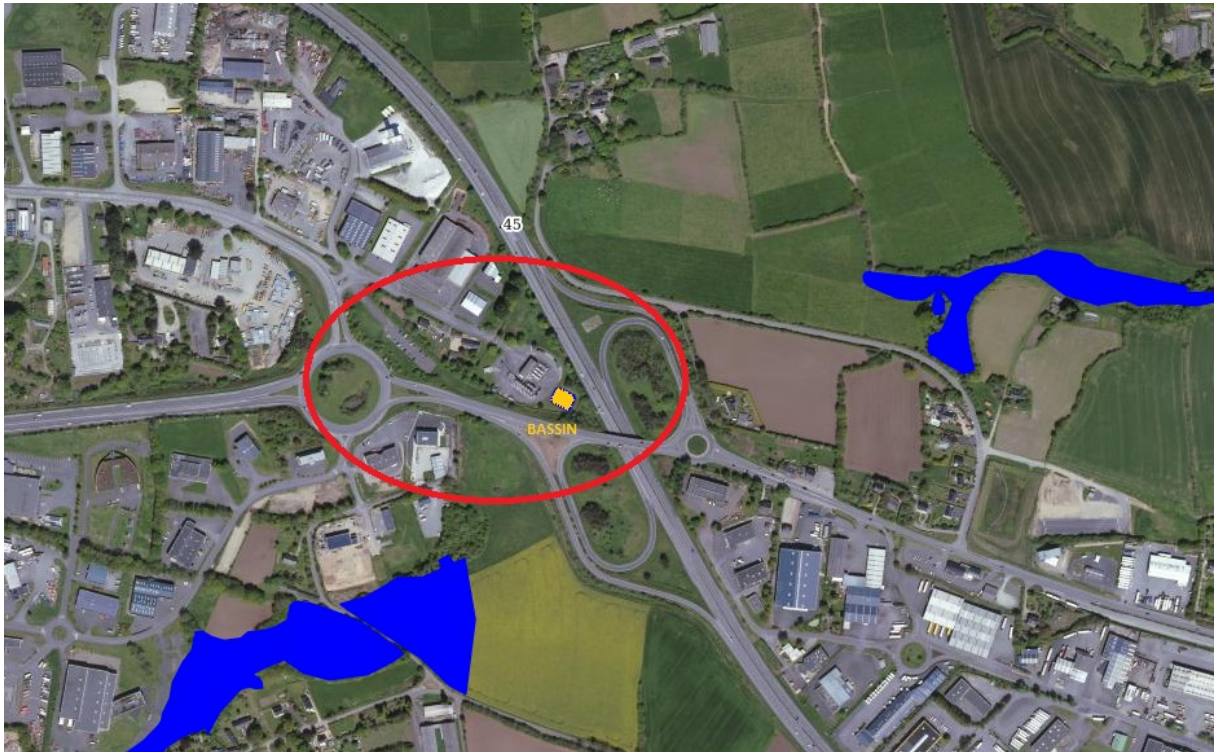
Figure 8 : carte du patrimoine – Echelle 1/25 000



Source : Atlas des patrimoines

4. Les zones humides

Figure 9 : Localisation des zones humides (Echelle : 1/5 000)



Source : GéoBretagne (Couche : zones humides - Finistère)

Nota : le plan d'eau visible au nord de la RD 365 correspond au bassin privé qui sera reconstruit dans le cadre de ce projet.

5. Les sites et sols (potentiellement) pollués

Figure 10 : Sites et sols (potentiellement) pollués dans les environs du projet (échelle 1/5 000)



Source : Infoterre, BRGM (juin 2021)

6. Le patrimoine naturel

6.1. Zonages d'inventaire et de protection

Figure 11 : Localisation des ZNIEFF dans les environs du projet (Echelle : 68 220)



Source : Géoportail, juin 2021

Figure 12 : Localisation des sites Natura 2000 dans les environs du projet (Echelle : 1/136 440)



Source : Géoportail, juin 2021

6.2. Prospections de terrain

La société SEGED a été missionnée par la DIRO pour réaliser une note d'évaluation des intérêts écologiques sur la zone du projet.

Les conditions météorologiques et la période d'investigation (printemps) ont été favorables pour réaliser cet inventaire de la faune et de la flore. Même si une seule visite en avril 2021 a été réalisée pour évaluer les intérêts écologiques, les résultats suffisent à appréhender les enjeux liés au milieu naturel et les impacts potentiels.

Nous reprenons, ci-après, les principaux résultats des prospections de terrain (*en italique*).

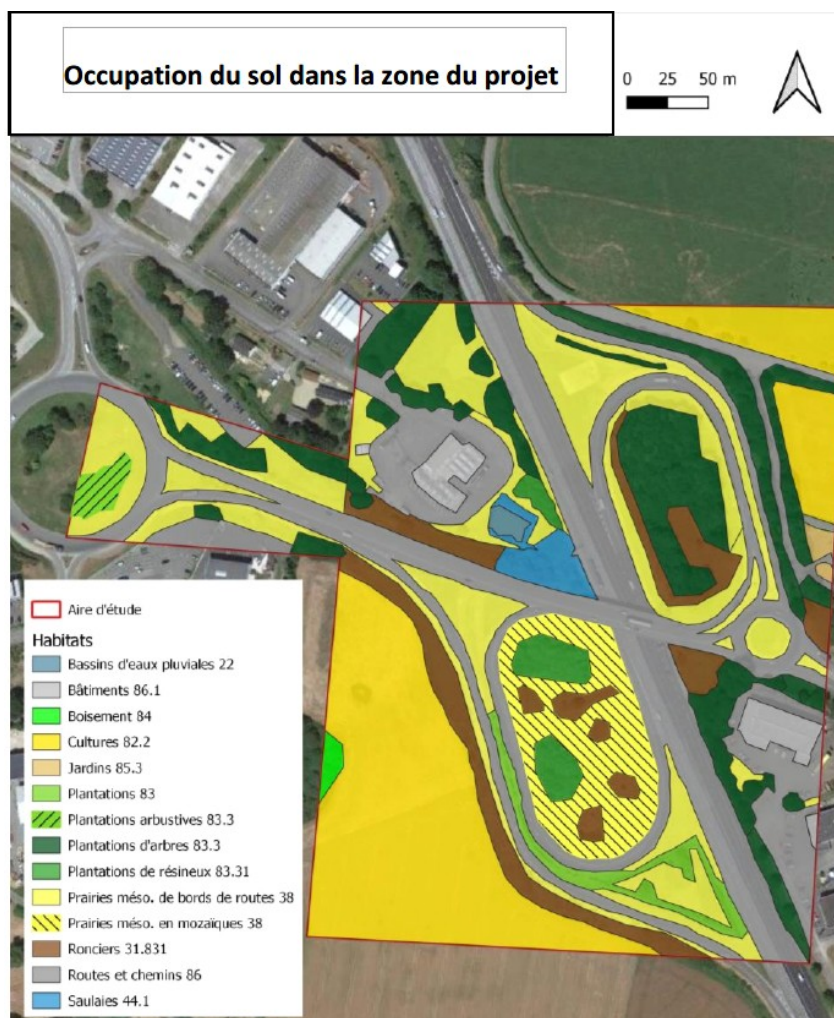
6.2.1. Occupation du sol et habitats naturels

« La zone étudiée est marquée par les activités humaines : réseau routier dense, zones d'activités, etc. Cependant, les délaissés entre les différentes bretelles de l'échangeur de Troyalac'h ont été en parties boisées et leur entretien est minimaliste. Cela a permis le développement d'une végétation spontanée et la formation de zones de quiétude pour la faune.

Sur cette surface, une dizaine d'occupations du sol différentes ont été identifiées et cartographiées : plantations d'arbres aux allures de boisements et de haies, ronciers, prairies mésophiles de bords de routes, bassins de collecte des eaux pluviales, saulaie...

La carte ci-après illustre leur répartition dans la zone du projet.

Figure 13 : Occupation du sol dans la zone du projet



Source : SEGED, mai 2021

Les plantations arborées et arbustives (CC 83 et 83.3 et 83.31) : différents types de plantations ont été réalisés sur la zone. On y rencontre des plantations de Pin sylvestre, de Châtaigniers, de Bouleau verruqueux, d'Aulne glutineux, d'Erable plane. Des ronciers se développent généralement au niveau des lisières.

Le délaissé entre les bretelles côté Ouest de la RN165 est en partie boisé avec des plantations de Pin sylvestre au sein d'une prairie mésophile en mosaïque avec des ronciers et quelques plantations d'arbres isolés (Merisier, Chêne...). Ces espaces, sur lesquels une gestion minimaliste est pratiquée, permettent la présence d'une flore spontanée et offre des refuges pour la faune ainsi que des sites de nidification pour certaines espèces d'oiseaux.



Délaissé entre les bretelles côté ouest de la RN165 planté de Pin sylvestre et Bouleau verruqueux



Plantation de Pin noir

Prairies mésophiles (CC 38) celles intitulées «*prairies mésophiles des bords de routes*» sont soumises à un broyage régulier. Leur diversité floristique est assez faible et dominée par le *Dactyle aggloméré*, le *Pâturin bulbeux*, le *Plantain lancéolé*, l'*Oseille crêpue*, la *Renoncule rampante*... Ils représentent un intérêt assez faible d'un point de vue tant floristique que faunistique.

Le délaissé entre les bretelles côté ouest de la RN165 est bien plus diversifié que les zones enherbées de bords de route. La mosaïque avec les ronciers et les diverses plantations offrent des lisières favorables à la petite faune.

DIR OUEST – ÉCHANGEUR DE TROYALAC'H - SAINT- ÉVARZEC
ANNEXES AU FORMULAIRE – DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Prairie mésophile en mosaïque côté ouest de la RN165



Prairie mésophile de bord de route

Bassin d'eau pluviale (CC 22) : un bassin collectant les eaux de ruissellement des installations d'un site de distribution d'enrobés d'Eurovia est présent au niveau du projet de nouvelle bretelle.

Ce bassin, étanchéifié artificiellement avec une géomembrane, présente une eau assez claire, une végétation immergée dominée par des typhas (*Typha sp.*) sur un des bords et un développement de saules (*Salix sp.*) sur ses berges. Du fait de l'observation de nombreux têtards de Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), cela en fait un site de reproduction de cette espèce.



Bassin d'eau pluvial sur le site d'Eurovia

Saulaie (CC 44.1) : un boisement spontané de saules est présent juste au sud du plan d'eau du site d'Eurovia. Le sous-bois est dominé par des ronces et du Lierre. Cependant, quelques pieds de Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et de Fougère scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) s'y développent ça-et-là.

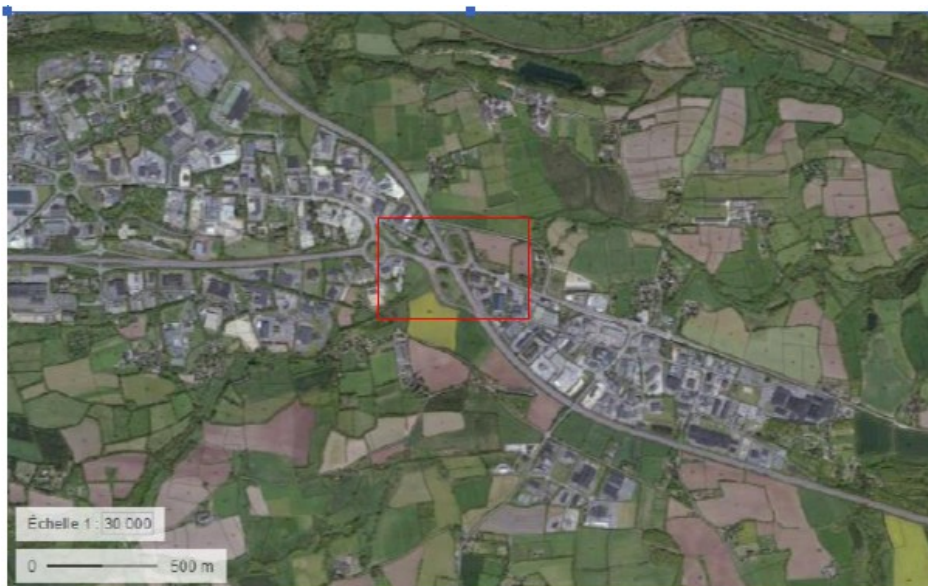


Synthèse des habitats :

L'intérêt écologique des habitats observés sur le site est globalement modéré à faible du fait de leur situation au sein d'un contexte routier dense. Certaines plantations et linéaires arborés peuvent se voir attribuer un intérêt écologique modéré compte tenu des effets de lisières qu'ils engendrent et du potentiel accueil d'espèces d'oiseaux en nidification. La reproduction du Crapaud épineux dans le bassin d'eau pluvial du site d'Eurovia confère à ce plan d'eau anthropique un intérêt modéré.

6.2.2. Corridors écologiques

L'important réseau routier de l'échangeur de Troyalac'h ne permet pas l'existence d'une continuité écologique fonctionnelle au niveau de la zone du projet.



6.2.3. Inventaires de la flore

*Un peu plus de 50 espèces végétales ont été relevées. La diversité végétale est assez faible et aucune espèce ne présente de valeur patrimoniale. Cependant, deux espèces exotiques envahissantes ont été repérées lors des inventaires : le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*), l'Erable négundo (*Acer negundo*).*

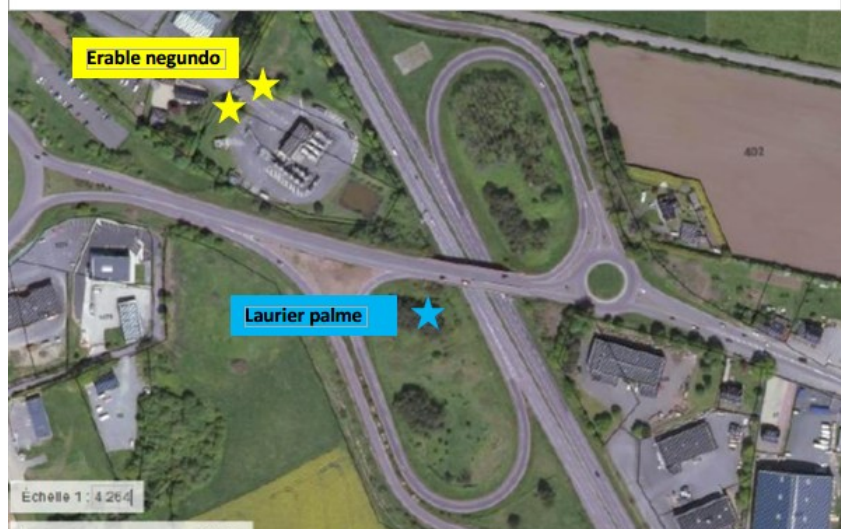


Erable negundo à l'entrée du site d'Eurovia



Laurier palme dans les plantations

La cartographie non exhaustive ci-dessous représente la répartition constatée de ces deux espèces.



Synthèse de la flore :

Ce groupe taxonomique ne constitue pas d'enjeu. Toutefois, lors des travaux envisagés, les espèces invasives devront faire l'objet d'une attention particulière afin de limiter au maximum leur propagation. En effet, les chantiers de terrassement favorisent tout particulièrement leur dispersion et des mesures de prévention seront à prévoir (balisage, traitement, enherbement des zones remaniées...).

6.2.4. Inventaires de la faune

Peu d'espèces ont été observées au niveau de l'échangeur de Troyalac'h. En effet, seulement 7 espèces d'oiseaux, quatre de papillons de jour, un amphibien et un mammifère ont été relevées sur le site du projet.

Ces espèces sont compilées dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Patrimonialité
Avifaune			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	Modérée
Amphibiens			
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	PN	Modérée
Papillons de jour			
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	Faible
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	/	Faible
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	Faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	Faible
Mammifères			
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	/	Faible

PN = Protection nationale

Cinq des sept espèces d'oiseaux observées sont protégées au niveau national. Elles nichent toutes potentiellement sur le site du projet.

Toutes les espèces relevées ont un intérêt patrimonial faible hormis deux dont l'intérêt patrimonial est modéré : le Chardonneret élégant et le Crapaud épineux.

Synthèse de la faune :

*Le cortège faunistique observé est composé d'espèces communes à très communes et ne constitue pas d'enjeu particulier. Concernant les amphibiens, en plus du Crapaud épineux, il est très probable que le bassin accueille également des grenouilles du groupe « vertes » (*Pelophylax* sp.) dont la patrimonialité est faible.*

Malgré une attention particulière, une recherche ciblée sur ce groupe et des conditions météorologiques favorables, aucun reptile n'a été observé.

6.2.5. Conclusions

La zone concernée par le projet est une zone marquée par les activités humaine, colonisée par des espèces communes et ubiquistes.

Concernant les habitats naturels, leur situation enclavée et en bord de route, leur confère un faible degré de naturalité. Ils sont par ailleurs communs dans le secteur et ne présentent aucun enjeu de conservation. De plus, les arbres présents sont encore trop jeunes pour offrir des cavités à des espèces patrimoniales (absence de cavités dans les arbres).

Concernant la flore, aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été observée, mais deux espèces à caractère invasif ont été relevées.

Concernant la faune, le cortège observé est composé d'espèces communes à très communes qui ne constituent pas d'enjeu particulier.

En termes d'espèces potentiellement présentes sur le site, mais non observées, il apparaît très peu vraisemblable que les habitats présents hébergent des espèces à forte valeur patrimoniale. Il est cependant probable que le site soit utilisé en chasse par certaines espèces telles que le Faucon crécerelle pour les oiseaux et la Pipistrelle commune pour les chauves-souris.

Malgré le faible intérêt écologique du site, il est très vivement recommandé de procéder aux abattages des arbres et au débroussaillage en dehors de la période de nidification de l'avifaune, c'est-à-dire entre septembre et février. »

Figure 14 : Synthèse des intérêts écologiques



Source : SEGED, mai 2021

7. Le risque technologique

Figure 15 : Installations classées pour la protection de l'environnement sur le secteur -Echelle 1/10 000



Source : Géorisques (juin 2021)



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN